

Session : Intra ou Inter-entreprises

Mode de formation : Formation Présentielle

Public concerné : Personnels non électriciens intervenant (exécutant) ou encadrant une équipe (chargé de chantier) qui réalise des travaux dans des locaux d'accès réservé aux électriciens ou dans un environnement où il existe un risque électrique.

Prérequis : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis, toutefois la personne doit être capable de lire, comprendre et écrire les instructions de sécurité en français

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire acquérir une compétence professionnelle dans le domaine de la sécurité électrique pour l'exécution des opérations et les mesures d'urgence à prendre en cas d'accidents ou d'incendie d'origine électrique.

Permettre à l'employeur de pouvoir délivrer une habilitation électrique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Organiser et/ou réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.
- Savoir repérer les locaux et environnements présentant un 'risque électrique', savoir mettre en place le balisage de la zone de travail et la surveillance.

PROGRAMME

1. NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ

- Le principe de l'électricité.
- Les natures de tension, continue et alternative.
- Les grandeurs et unités usuelles (Volt, Ampère, Watt, Ohm).

2. LE COURANT ÉLECTRIQUE ET LE CORPS HUMAIN

- Les risques de contact avec l'électricité.
- Les différents types de contacts électriques.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les mesures de prévention à prendre lors de l'exécution de tâches.
- Matériels de protection individuelle et collective.

3. LE PRINCIPE DES HABILITATIONS ÉLECTRIQUES, ASPECT RÉGLEMENTAIRE

- La norme NF C 18-510, son champ d'application.
- Évolution de la réglementation en électricité.
- Rôles des intervenants, le principe des habilitations.
- Le titre d'habilitation, présentation, champ d'application et durée de validité.

4. TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
- Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la norme NF C 18-510.

5. THÈMES SPÉCIFIQUES BO/HO/HOV EXÉCUTANT

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction) ;
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

6. THÈMES SPÉCIFIQUES BO/HO/HOV EXÉCUTANT CHARGÉ DE CHANTIER

- Responsabilités, analyse de risques, et environnement électrique.
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).

- Zones de travail : identification et surveillance.

7. ACCIDENTS SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Dispositions à prendre en cas d'incendie d'origine électrique sur les ouvrages.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques par des mises en situation pour valider les connaissances.

Un livret reprenant l'ensemble des règles de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Une salle suffisamment grande pour accueillir tous les participants(es) ainsi que plusieurs tables pour poser le matériel informatique, l'armoire et la platine électrique pédagogique.

TGBT et poste HTA selon les sites.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est réalisé à l'aide d'une feuille d'émargement signée par demi-journée.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

MODALITÉS

Durée

Formation initiale B0 / H0 / H0V exécutant : 07H00 (1 jour).

Formation initiale B0 / H0 / H0V chargé de chantier : 10H30 (1,5 jours).

Recyclage : 07H00 (1 jour).

Périodicité recommandée

Le recyclage et le suivi de cette formation ont pour objectifs d'entretenir et de compléter, le cas échéant, les savoirs et savoir-faire.

La périodicité selon la norme NFC 18-510 est de 3 ans.

Nombre de participant(e)s par session

De 1 à 8 personnes

<p>GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : gilbert.perier.formatio@gmail.com – Tel : 06 65 46 35 23</p>	<p>Prog Hab B0-H0 Date 02/01/2023 Version 1 Page 2 sur 3</p>
---	--

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Documents nécessaires

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage

Possibilité d'apporter la ou les 'IPS' (Instruction Permanente de Sécurité) propre à l'entreprise.

Dates et lieu

À convenir.

Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Merci de nous contacter pour que nous adaptions notre organisation.